

COMMUNIQUÉ
15 Novembre 2018

**ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES :
BILAN ALARMANT QUI ENGAGE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT**

La Caisse nationale d'assurance maladie vient de publier ce jeudi de nouvelles statistiques alarmantes dans le secteur de l'aide aux personnes âgées (domicile comme établissement) enregistrant un indice de fréquence des accidents du travail jusqu'à 3 fois supérieur à la moyenne nationale.

La CNAM rappelle ainsi la situation préoccupante de ce secteur d'activité où la sinistralité augmente cette année encore alors même qu'elle diminue dans les autres, y compris dans celui du bâtiment.

Les directeurs d'établissements et services sont totalement démunis devant cette situation qui montre bien l'urgence absolue de mettre en œuvre les financements permettant aux personnes âgées de vivre dignement en établissement et à domicile en préservant la santé des salariés qui les accompagnent au quotidien.

L'AD-PA salue leur engagement et attend des pouvoirs publics, qui sont responsables de cette situation, qu'ils mettent en œuvre dès 2019 les améliorations concrètes issues de la consultation nationale et de la Loi Autonomie promise par le Président E. Macron.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées